

# rapport annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS



COVEA FINANCE SAS

# COVEA FLEXIBLE ISR

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

# ■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>3</b>
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i> .....	<b>11</b>
<i>rapport de gouvernance</i> .....	<b>27</b>
<i>résolutions</i> .....	<b>29</b>
<i>rapport du commissaire aux comptes</i> .....	<b>30</b>
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i> .....	<b>34</b>
<i>comptes annuels</i> .....	<b>36</b>
<i>bilan</i> .....	<b>37</b>
<i>actif</i> .....	<b>37</b>
<i>passif</i> .....	<b>38</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>39</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>40</b>
<i>annexes</i> .....	<b>41</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>41</b>
<i>évolution actif net</i> .....	<b>44</b>
<i>compléments d'information</i> .....	<b>45</b>
<i>inventaire</i> .....	<b>55</b>

<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Établissement placeur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Commissaire aux Comptes</b>	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
<b>Commercialisateur</b>	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Conseil d'Administration de la Sicav</b>	
Président-Directeur Général :	M. Yannick TATIBOUET
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud. BROSSARD MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

# informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Néant.

**Affectation des sommes distribuables :**

Résultat net : capitalisation des actions N et C.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation des actions N et C.

**Objectif de gestion :** L'OPCVM a pour objectif d'optimiser, par le biais d'une gestion discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et/ou valeurs assimilées et produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et Suisse, sur la base de critères extra-financiers avec la mise en oeuvre de filtres ISR (hors "Green Bonds issues d'émetteurs souverains) complétés de la méthodologie d'analyse financière de la société de gestion. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

**Indicateur de référence :** L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

L'orientation du portefeuille et son exposition aux principaux risques du marché peuvent également varier de façon significative au fil du temps.

**Stratégie d'investissement :**

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

Elle porte pour toutes les classes d'actifs sur une sélection de titres choisis en fonction de critères extra-financiers et financiers.

Filtre d'exclusion :

Les deux composantes du portefeuille (taux et actions) intègrent systématiquement la politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion appliquée à tous les OPC qu'elle gère, pour tout investissement en actions et/ou obligations et disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Approche ISR :

Le filtre ISR intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre de la sélection des valeurs en portefeuille. La gestion de l'OPCVM est flexible dans son allocation d'actifs. L'allocation est définie en fonction des perspectives perçues par l'équipe de

gestion. Le portefeuille est diversifié entre plusieurs classes d'actifs mais il peut être concentré sur une seule classe d'actifs dès lors que celle-ci présente à un moment donné les meilleures perspectives de performance.

L'OPCVM est exposé aux actions et valeurs assimilées ou à des titres de créances et instruments du marché monétaire répondant à l'univers d'investissement défini par la Société de gestion. L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier de 0 à 100% maximum de l'actif net selon l'appréciation de l'équipe de gestion. Les OPC éventuellement utilisés devront répondre aux exigences du label ISR sélectionnés à partir de la liste officielle des OPC labellisés disponible sur le site :

<https://www.lelabelisr.fr/fonds-isr/>.

### Sur la composante actions du portefeuille :

La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche best in universe, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Dans le cas où la notation de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe de Recherche interne peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les notations internes et externes sont systématiquement rebasées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable (sur une échelle de 0 à 1; 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note).

La Société de gestion procède à l'analyse extra-financière systématique des valeurs éligibles à l'actif de la SICAV selon une notation ESG équipondérée déterminée à partir de l'appréciation des trois piliers suivants :

- le respect des ressources humaines (S),
- le respect de l'environnement (E) et
- la gouvernance d'entreprise (G).

A titre d'exemples, les indicateurs qui permettent d'évaluer ces critères sont les suivants :

- Respect des ressources humaines : promotion du dialogue social, promotion de la participation des salariés, gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations, promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité, qualité des systèmes de rémunération, amélioration continue des conditions de santé-sécurité, respect et aménagement du temps de travail ;
- Respect de l'environnement : prise en compte stratégique de l'environnement, prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit/service, prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit et contribution au changement climatique.
- Gouvernance d'entreprise : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, audit et mécanismes de contrôle, garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires, transparence et intégration des critères et responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs.

Un filtre de sélectivité est appliqué à cet univers, ce qui permet alors d'exclure automatiquement et systématiquement les émetteurs ayant les notations ESG les plus basses. Le but étant de réduire 20% de l'univers d'investissement du fonds par rapport à l'univers investissable de départ. Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille est supérieur à 90% du portefeuille ; les titres non analysés ne devant pas excéder 10% de l'actif.

La composition de l'univers de valeurs éligibles est revue mensuellement par les équipes de gestion selon son processus d'appréciation interne à l'aide des fichiers fournis en fin de mois par la société d'analyse extra-financière, qui a par ailleurs mis en place un système d'alerte en cas d'évolution sensible de l'un des critères d'évaluation. En cas de modification de la note d'une entreprise sous le seuil minimal établi, les équipes de gestion céderont les valeurs concernées dans les conditions de nature à préserver l'intérêt des porteurs et dans un délai raisonnable.

### Sur la composante taux du portefeuille :

La sélection peut porter sur des titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émetteurs privés et/ou publics de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et/ou Suisse, en s'appuyant sur la notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon le même processus de notation des critères extra-financiers que pour la composante Actions, ce qui induit un filtre par rapport à l'univers obligataire de départ.

Les instruments de taux (y compris les obligations vertes) émis par des émetteurs publics et parapublics (collectivités territoriales et les agences gouvernementales ou internationales publiques "hors Etats") de tout type de notation ou par des émetteurs privés (entreprises) peuvent atteindre 100% de l'actif net.

Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat évalués ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 70% maximum du portefeuille.

Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 50% maximum du portefeuille.

La sélection peut également porter sur d'autres obligations avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« Sustainability Bonds ») et/ou des obligations sociales (« Social Bonds »). Ces investissements se font conformément aux ratios définis à partir de la nature de l'émetteur de l'obligation.

En fonction du type d'obligations auxquelles l'équipe de gestion s'assure en amont de l'analyse financière du caractère « vert », « social » et/ou « durable » de l'émission en se fondant sur une grille interne alimentée à partir de la documentation mise à disposition par l'émetteur et le cas échéant, sur la base d'opinions d'agences/sociétés tierces émises dans le cadre de revues externes indépendantes des caractéristiques extra-financières de l'obligation, appelées "second party opinion".

### Obligations vertes (« Green bonds »):

Une obligation verte est une émission obligataire dont la finalité est de financer un projet à bénéfice environnemental/contribuant à la transition écologique. Les obligations vertes ne présentent pas de différence avec les obligations "non vertes" en terme de rendement ni en terme d'appréciation du risque.

Les vérifications de l'équipe d'analystes indépendants portent, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un standard de place (ex : « Green Bonds Principles » de l'International Capital Market Association (ICMA) ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second Party Opinion » (revue/vérification externe indépendante de la caractéristique extra-financière de l'obligation), dont la conclusion sur le caractère vert de l'obligation est positive. Les vérifications se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "Climate Bond Initiatives" (initiative pour les obligations climat).

### Obligations sociales (« Social bonds »):

Les obligations sociales participent au financement de projets présentant des bénéfices sociaux (par exemple : logement social, sécurité alimentaire, support au maintien et au développement de l'emploi etc...).

Pour les obligations sociales, l'équipe d'analyse financière et extra-financière indépendante se fonde, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des

types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un référentiel de place (ex : « Social Bonds Principles » de l'ICMA ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second party opinion », dont la conclusion sur le caractère social de l'obligation est positive.

### Obligations durables (« Sustainability Bonds »):

Ces obligations contribuent aux financements de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Pour s'assurer de la caractéristique extra-financière de l'obligation, l'équipe d'analyse financière et extra-financière indépendante se fonde à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus de l'émission, d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un référentiel de place (ex : « Sustainability Bonds Principles » de l'ICMA ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second party opinion », dont la conclusion sur le caractère durable de l'obligation est positive. Les vérifications, sur les investissements en lien avec l'environnement seulement, se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "Climate Bond Initiatives" (initiative pour les obligations climat).

Dans le cadre de la sélection des titres de taux, la Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations des agences. Elle met en œuvre sa propre analyse en tenant compte des éléments suivants :

- qualité de crédit de l'émetteur;
- rendement sur une maturité donnée;
- émission d'un nouveau point de courbe.

Les instruments de taux n'auront pas à atteindre un niveau de notation minimum et pourront ne pas être notés. Les investissements en obligations de catégorie spéculative ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit seront limités à 20% maximum de l'actif net.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux législateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Analyse financière :

Une fois l'univers défini, l'OPCVM suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion. La Société de gestion procède ainsi à l'analyse stratégique et financière des valeurs retenues.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion et, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct. Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion de l'OPCVM décide à travers le(s) comité(s) de gestion concerné(s) de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs de l'OPCVM.

L'OPCVM est exposé aux différents risques de la façon suivante :

- Exposition au risque actions : de 0 et 100% de l'actif net (dont une exposition aux actions des pays émergents imitée à 10% maximum de l'actif net)
- Exposition au risque de taux : de 0 à 100% de l'actif net
- Exposition au risque de change : de 0 à 40% maximum de l'actif net.

L'OPCVM peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme ferme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés français et étrangers afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux, crédit et/ou de change sans rechercher de surexposition. Ces opérations sont effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif net et se feront en cohérence avec la nature ESG du fonds.

#### Description des catégories d'actifs :

##### - Actions et valeurs assimilées:

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 100 % de son actif net en actions et/valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans les pays de l'Espace Economique Européen, le Royaume-Uni et/ou en Suisse. Le portefeuille peut également être investi à hauteur maximale de 10% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et/ou Suisse.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille de capitalisation des sociétés.

Le fonds n'a pas vocation à investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de pays émergents au-delà de 10% de l'actif net.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille du fonds peut être investi en instruments de taux des marchés des pays de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et de la Suisse à hauteur maximale de 100% de l'actif net et des marchés en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et/ou Suisse à hauteur maximale de 10% de l'actif net, émis par des émetteurs publics ou supranationaux (Etats, quasi Etats, émetteurs supranationaux ou assimilés, collectivités territoriales...) ou par des émetteurs privés (entreprises etc..) de tout type de notation. Les investissements en obligations de catégorie spéculatives ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, seront limités à 20% maximum de l'actif net.

Ces instruments incluront : les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou autres titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émissions privées et/ou publiques y compris les obligations avec des caractéristiques extra-financières (de type obligations vertes, obligations sociales et/ou obligations durables).

- Les instruments de taux (y compris les obligations vertes) émis par des émetteurs publics "hors Etats" (collectivités territoriales et les agences gouvernementales ou internationales publiques) de tout type de notation ou par des émetteurs privés (entreprises) peuvent atteindre 100% de l'actif net.
- Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat évalués ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 70% maximum du portefeuille.
- Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 50% maximum du portefeuille.

Les investissements en obligations de catégorie spéculatives ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, sont limités à 20% maximum de l'actif net.

Ces instruments incluront : les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou autres titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émissions privées et/ou publiques y compris les obligations avec des caractéristiques extra-financières. Les investissements en obligations avec des caractéristiques extra-financières (hors obligations vertes) se font conformément aux ratios définis à partir de la nature de l'émetteur de l'obligation telle que décrite ci-dessus.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	0 à 8
Devises utilisées/zones géographiques	Toutes devises/Espace Economique Européen/ Royaume-Uni/Suisse
Exposition au risque de change	40%

- Actions et parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen ;
- des parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

En vue de la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra investir dans des OPC monétaires labellisés ISR sélectionnés à partir de la liste des fonds labellisés ISR publiée sur le site <https://www.llelabelisr.fr/fonds-isr/>. Malgré leur label ISR, ces fonds peuvent se baser sur des approches ou des critères différents les uns des autres. Ainsi, la stratégie globale du fonds pourrait ne pas être harmonisée.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 40% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

### - Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

### - Instruments dérivés :

Le recours aux instruments dérivés se fera en cohérence avec la nature ESG de l'OPCVM. Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Change
- Taux
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture

Nature des instruments utilisés

- Futures (actions, indices, taux, devises)
- Options (actions, indices, devises)
- Swaps (actions, indices, devises)
- Change à terme

### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions et sur indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les instruments dérivés sur produits de taux sont utilisés pour ajuster le portefeuille.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition d'un risque action.

Les swaps et options sur devises sont utilisés en couverture du risque de change.

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Les opérations portant sur les instruments dérivés sont réalisées dans la limite de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la Société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R214-19 du code monétaire et financier et figurant sur une liste définie par un Comité de référencement. Les contreparties sont ensuite sélectionnées par un comité de sélection et d'évaluation des intermédiaires et des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade). La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

### Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés. Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux
- Crédit
- Change
- Actions

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles,
- Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé;
- Obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations "callable"/"puttable") (à hauteur de 100% maximum de l'actif net).
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créances comportant un contrat financier (dont les certificats).



Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans la limite maximale de 20 % de l'actif net dans le but de couvrir le portefeuille et/ou d'exposer le portefeuille à titre provisoire à des risques de taux, de crédit, de change. L'OPCVM peut avoir recours à hauteur de 100 % en obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations "callable" / "puttable").

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC pourra porter sur 100% maximum de l'actif net. Le recours à des instruments dérivés n'est effectué qu'à titre de couverture.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments de gestion sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

**Risque de perte en capital :**

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

**Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

**Risque de liquidité :**

Il correspond au risque lié à une baisse de la demande pour un actif ou une classe d'actifs, se traduisant par une diminution plus ou moins forte de sa valeur. L'actif ou la classe d'actifs pourra être cédé à un prix avec décote, avec pour conséquence une possible baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque actions :**

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

**Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations :**

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié à des investissements dans des pays émergents :**

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de taux :**

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :**

Les titres classés en "spéculatifs" ou "haut rendement" présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir une forte volatilité et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit :**

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de change :**

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

**Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés :**

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

**Risque de durabilité**

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts

plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

**Action N** : Part sans rétrocession réservée aux investisseurs des i) réseaux de distribution bancaire, banques privées ou ii) aux investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Réglementation européenne MIF 2 ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ou iii) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs.

**Action C** : Tous souscripteurs.

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs. Il sert plus particulièrement de support à des contrats d'assurance-vie en unités de comptes et de PERP souscrits auprès des sociétés du Groupe COVEA.

Cet OPCVM s'adresse à des investisseurs qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Régime fiscal** : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.  
Courriel : [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)
- Date d'agrément par l'AMF : 5 avril 2001.
- Date de création de la Sicav : 5 juillet 2001.

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 décembre 2022.

## Environnement Economique

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un événement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00 ; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces événements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de  $\pm 0,25$  pt autour de 0% à  $\pm 0,5$  pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

### **Présentation de la gestion réalisée sur les actions**

#### Europe

##### *Marchés Financiers*

Sur le plan des performances, des différents types d'actifs à l'échelon international, l'exercice 2022 contraste avec le très bon millésime précédent : même si les indices globaux de matières premières parviennent à maintenir leur tendance positive, la plupart des autres actifs risqués corrigent sensiblement.

En effet, actions et d'obligations reculent nettement, dans des proportions relativement similaires, tout en étant inhabituellement corrélés. Dans le même temps, les investisseurs se réfugient sur les liquidités, qui deviennent de mieux en mieux rémunérés, d'autant plus exprimées en USD. La tendance de cette devise favorise la résistance des cours de l'or exprimé en euros. Ce métal prend sa revanche sur les nombreuses cryptomonnaies qui s'effondrent, notamment dans le sillage de la faillite du courtier spécialisé FTX.

Reflète d'une forte agitation et de pics de volatilité, les indices mondiaux d'actions suivent en termes graphiques une sinusoïde descendante : ils passent par des creux qui laissent presque craindre l'entrée en marchés durablement baissiers - comme en juin et septembre -, et lorsqu'ils se ressaissent, plafonnent - comme en août - à des niveaux pas toujours si éloignés de ceux de début d'année. En revanche, l'évolution baissière des marchés obligataires se déploie de manière plus linéaire.

Sur le plan géographique, les seuls indices d'actions significatifs, qui parviennent à afficher une performance positive, se situent en Amérique latine (Argentine, Chili et Brésil), en Asie (Thaïlande, Indonésie, Inde et Singapour) ou en Europe (Royaume Uni, Portugal, Norvège et Grèce). La Turquie connaît aussi un puissant retour de flammes. Par ailleurs, les indices d'actions japonaises et européens limitent leur retrait, alors que les Chinois et Américains dévissent sévèrement, d'autant plus s'agissant du Nasdaq (-28,9%), à forte composantes valeurs technologiques.

En fait, la hiérarchie de performance géographique des indices actions dérive en grande partie cette année, de leur structure sectorielle : présence des valeurs énergétiques et de défense, poids des valeurs endettées et degré de sensibilité de leurs composantes aux variations des taux longs en fonction de leur durée ; ce dernier facteur contribue fortement aux rotations sectorielles et de styles, à la réduction générale des coefficients de capitalisation observée et au plongeon de nombreuses valeurs de croissance.

De fait, cette orientation des valeurs mobilières dérive du retournement du cycle des taux, initié par les principales banques centrales – hors celle du Japon –, dans l’optique de refroidir des économies en surchauffe, au sortir de la crise covid, sans craindre d’installer au final la récession. Elle vient aussi du contexte géopolitique dégradé (invasion de l’Ukraine par la Russie le 24 février, tensions sino-américaines accentuées, accompagnées de menaces de guerres atomiques), et sanitaire en Chine.

En effet, les institutions prises de vitesse se donnent pour objectif de combattre, prioritairement et à marche forcée (à partir de mi-mars, la FED cumule pour prendre cet exemple une hausse de ses taux directeurs de 4,25% ), une flambée inflationniste, pas connue depuis une quarantaine d’année, et visiblement pas anticipée par elles ; pratiquement, ces autorités monétaires impactent la partie courte et longue de leur courbe de taux, en relevant leurs taux directeurs et en réduisant leur taille de bilan.

Cette poussée inflationniste vient initialement de déséquilibres conjoncturels, déjà connus en 2021 - entre offres (désorganisations logistiques et déficits de main d’œuvre post covid, pénuries de matières premières et de composants électroniques) et demandes (consommations renouées post covid, déficits budgétaires massifs, créations monétaires) selon les zones - qui s’ajoutent à des déséquilibres structurels entre offres (démographie impactant le marché du travail, investissements miniers jugés insuffisants), et demandes (plans massifs de relocalisations ou de transitions énergétiques). La hausse des prix trouve son second souffle, au travers de l’entrée en guerre de la Russie avec l’Ukraine, car elle se traduit en outre par une profonde crise énergétique digne des années 1970 (flambée du prix du gaz) en Europe, qui propulse le prix des hydrocarbures dans le monde en première partie d’année, et à la relance des budgets militaires ; s’ajoute en Chine, la paralysie quasi continue d’activités, étant donné l’échec de la politique autoritaire zéro-covid-19.

Tout au long de l’année, la volatilité des valeurs mobilières se nourrit en particulier de l’incertitude de la majorité des investisseurs face aux modalités d’application de la hausse des taux par les principales banques centrales (rythme de progression et plafonds objectifs en fin de leurs taux directeurs) et aux effets tangibles de leur politique sur l’économie: la lecture des données macro-statistiques par les opérateurs de marchés se révèle d’autant plus complexe, qu’il existe de traditionnels effets retards des hausses de taux sur l’économie, et d’impacts différenciés fonction de l’origine de l’inflation. Parallèlement, l’impact de la variation de taux des banques centrales se trouve quasi direct sur les marchés, comme ceux des changes par exemple, comme le démontre le renforcement de l’USD, dès lors que la FED prend de l’avance par rapport aux autres banques centrales - en l’occurrence la première annonce de la BCE n’intervient que quatre mois après elle, en juillet – ; ce qui ne manque pas de ralentir les prix des importations américaines.

Dans ce cadre, la majorité des investisseurs accueillent favorablement des signaux de ralentissement économique même modéré, alors qu’au contraire, toute variation jugée un peu excessive, leur fait craindre le pire scénario de stagflation.

Néanmoins, face à ses vents contraires, les marchés ont pu compter tout au long de l'exercice sur un solide soutien micro-économique : de nombreuses entreprises réussissent à transmettre la hausse de leurs coûts à leurs clients.

Recul sévère des bourses mondiales au cours du premier semestre :

Au cours de cette période, la qualité des publications et perspectives d'entreprises ne suffit pas à contrecarrer les puissants vents contraires qui pèsent sur l'orientation des bourses. En guise d'illustration, le S&P 500 enregistre sa plus mauvaise performance semestrielle des 52 dernières années. Le sentiment des investisseurs se détériore au fur et à mesure qu'ils anticipent et constatent les nouvelles conditions monétaires engagées par les principales banques centrales, face aux pressions inflationnistes.

L'avance prise par la FED dans son cycle de relèvement de taux par rapport aux autres banques centrales facilite l'appréciation de l'USD face aux principales devises : il s'approche de la parité avec l'euro, tandis que le yen japonais poursuit sa chute jusqu'à atteindre un plus bas depuis 1998.

Dès les premiers jours de janvier, la FED laisse entendre son intention de contrer plus rapidement qu'anticipé les pressions inflationnistes inhabituelles qui ressortent des statistiques, au travers des mesures suivantes : arrêt de ses achats d'actifs en mars, augmentations répétées de ses taux directeurs et réduction de son bilan en juillet sont annoncés ou anticipés par les investisseurs. Cette perspective commence à alimenter la hausse des courbes de taux.

Progression de la hausse des prix et des taux trouvent une nouvelle dynamique, avec les troubles, qui se transforment en guerre le 24 février entre la Russie et l'Ukraine. Cette confrontation se traduit en Europe par de nouvelles perturbations d'approvisionnements, tant alimentaires, qu'industrielles et énergétiques : le prix des hydrocarbures et de l'électricité flambe, notamment du fait de la dépendance allemande aux ressources russes.

En conséquence, les marchés obligataires consolident lourdement en mars, face à l'apparition de pressions inflationnistes, hors normes, en quarante années. Les marchés d'actions occidentaux font preuve de résilience, grâce à des statistiques macroéconomiques de bonne facture, et à leur perception favorable, du premier relèvement de taux monétaire qu'effectue la FED depuis 2008 ; en revanche, avec la mise en place d'un embargo occidental sur le pétrole russe, qui propulse le Brent jusqu'à 140 USD, des marchés d'actions des pays émergents, les plus dépendants aux importations de matières premières reculent ; comme en Chine, qui confine à nouveau. Néanmoins, une détente passagère sur le prix du pétrole intervient à l'annonce de la mise sur le marché d'une partie du stock stratégique américain

Jusqu'à fin juin, les marchés restent mal orientés, même avec le maintien, dans l'ensemble de bonnes publications des sociétés ; la nervosité reste palpable, car des titres soient lourdement sanctionnés, au moindre ralentissement de leur dynamique d'activité.

Le conflit russo-ukrainien participe aux désorganisations persistantes de chaînes d'approvisionnements et à l'élévation du prix des matières premières. De plus, prévisions du FMI et macro statistiques laissent craindre un ralentissement économique plus élevé qu'attendu ; dans ce contexte la crainte de stagflation s'installe : les courbes de taux s'élèvent et se pentifient rapidement, tandis que les investisseurs craignent une sur réaction de la politique monétaire de la FED.

Cette dernière relève pour la première fois depuis 2000 ses taux de 50 points de base, début mai, ce qui accentue la tendance très haussière de l'USD observée depuis le début de l'année ; parallèlement, les statistiques chinoises traduisent l'impact des confinements stricts. Les marchés d'actions internationaux limitent leur retrait alors que le sentiment des investisseurs vire à la peur d'une récession.

La chute des marchés devient brutale ; ceux d'actions internationales atteignent leur point bas annuel. Pour contrer l'inflation, la BCE communique en effet sur une hausse de ses taux de 0,25% prévue le mois suivant et une autre possible de 0,5% à la rentrée. Dans son sillage, la FED relève cette fois ces taux de 75 points de base. Les opérateurs de marchés craignent une récession généralisée. Dans le même temps, le prix du gaz sur la référence européenne juin se hausse de 50%.

Au second semestre, la hausse des taux se poursuit mais n'entrave pas complètement la progression des marchés d'actions :

En début d'été, la BCE réalise comme annoncé sa première augmentation de taux directeur depuis 2011, ce qui pèse sur les taux longs ; ce qui facilite l'atteinte par l'euro de la parité avec l'USD, pour la première fois depuis 20 ans. Un rebond des actions internationales s'enclenche jusqu'à mi-août grâce aussi à la bonne dynamique des résultats déclarés et attendus des entreprises.

Le retournement des bourses vient de nouvelles statistiques qui traduisent un ralentissement économique et du net recul des actions chinoises, pénalisées par la poursuite de la politique interne zéro covid. BCE et FED augmentent de 75 points de base leurs taux directeurs : la baisse s'accélère jusqu'à fin septembre, car la majorité des investisseurs craint une entrée brutale de l'économie mondiale en récession ; ce que traduit par exemple la plus forte inversion de courbe de taux américaine, depuis 40 ans. En Europe, la crise énergétique s'avive avec le sabotage des réseaux Nord Stream 1 et 2, qui prive l'Allemagne de gaz russe, et en Asie, la décision des autorités chinoises de confiner cette fois Shenzhen contre la Covid. Ce qui n'empêche pas BCE et FED de relever leur taux directeur de 0.75% le 8 et le 21 du mois.

Rebond des actions jusqu'à fin novembre et consolidation des obligations.

Les marchés d'actions occidentaux parviennent à enrayer leur recul et bénéficient de deux forces motrices pour se relancer : l'espérance d'un infléchissement de la politique de hausse des taux engagée par les principales banques centrales, au vu de statistiques traduisant un ralentissement économique ; ainsi que la qualité des publications trimestrielles et des perspectives d'entreprises. A cette occasion, le Dow Jones grimpe de 14,3%, sa plus forte hausse mensuelle en 46 ans.



Sur fond de moindre volatilité, les bourses mondiales progressent sensiblement en novembre. Statistiques d'activité et d'inflation, discours et décisions officiels exaucent en effet, deux principales attentes de la majorité des investisseurs : le ralentissement des économies, du brutal retournement du marché immobilier américain, et de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique induisant une modération attendue du rythme de progression des taux de la FED (portés à 4,5%) et de la BCE (son taux de dépôt atteint 2%) ; ainsi qu'un allègement de la politique zéro covid en Chine. A noter l'effritement du prix du pétrole, malgré la revalorisation de l'USD, du fait notamment d'un début d'hiver plus doux en Europe.

Les principales bourses reculent continument à travers le monde, en décembre, sur fond de hausse des taux longs. Au vu de statistiques contradictoires, FED et BCE limitent le relèvement de leur taux à 50 points de base, en milieu de mois. Néanmoins, les deux banques centrales communiquent sur la durabilité de leur politique restrictive pour contrer l'inflation. L'incertitude gagne alors la majorité des investisseurs sur l'intensité de la récession qui en résultera. Parallèlement, le net desserrement de la politique zéro covid en Chine, laisse craindre un regain d'inflation, notamment via le prix des matières premières. A noter le renforcement de l'euro vis-à-vis de l'USD.

### *Politique de gestion*

Si la pandémie de coronavirus semble sur la voie de la normalisation en Europe, l'année boursière 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine qui a entraîné une crise énergétique inédite en raison des interruptions de livraison de gaz. Ces perturbations ont accentué les pressions inflationnistes déjà à l'œuvre depuis 2021 notamment sur les problématiques de chaînes d'approvisionnement provoquant des pénuries. Naturellement, les banques centrales entament un cycle de resserrement monétaire pour tenter d'endiguer la hausse des prix. La Banque Centrale Européenne (BCE) augmente son principal taux directeur à 4 reprises sur l'année pour l'établir à 2.5% contre 0% en début d'année.

Cette configuration a été particulièrement favorable aux valeurs énergétiques, portés par l'envolée des matières premières, et aux valeurs bancaires évoluant dans un contexte de taux plus favorable. En revanche, la remontée des taux a été défavorable aux secteurs à duration longue telle que la technologie.

En lien avec nos Perspectives Economiques et Financières, nous prenons les décisions suivantes :

Le fonds a fait varier son exposition aux actions afin de s'adapter aux différentes phases de marchés face aux incertitudes du conflit en Ukraine provoquant une crise énergétique inédite sur le vieux continent, en adoptant une approche prudente sur l'année. Nous adoptons un positionnement plus prudent en lien avec le durcissement des politiques monétaires des banques centrales confrontées à une inflation persistante, des perturbations des chaînes d'approvisionnement pour les activités manufacturières et les effets négatifs des politiques zéro-covid voulue par la Chine.

Au sein de cette poche actions, nous profitons de la baisse des marchés alimentée par les inquiétudes suscitées par le conflit ukrainien pour augmenter progressivement l'exposition nette aux actions pour monter autour de 35% nette mars et juillet, contre une exposition d'environ 21% en début d'année. Nous choisissons des titres répondants à nos perspectives économiques et financières qui offrent une capacité d'adaptation notamment aux changements des politiques des banques centrales, restent sur des thèmes porteurs d'avenir avec comme dénominateur commun d'être en mesure de se financer dans cet environnement où les conditions se durcissent à l'instar de Sartorius Stedim, Symrise ou Veolia. Nous privilégions également la liquidité des titres. Dans le même temps, nous réduisons le risque aux sociétés trop exposées aux problématiques d'approvisionnement ou d'activités trop importantes en Russie dès le début d'année tel que Coca-Cola Energy. Nous nous efforçons d'avoir des expositions sur des sociétés aux bilans solides et en capacité de s'adapter à l'image de la société danoise d'ingrédients Chr Hansen ou du laboratoire suisse Novartis.

Suite au fort rebond des marchés financiers au pic de l'été, nous prenons des profits sur des titres à l'image de l'énergéticien Iberdrola, l'équipementier semiconducteurs ASML ou encore le sous-traitant pharmaceutique Lonza. Les marchés actions rechutent vers des niveaux inférieurs au moment de l'invasion en Ukraine en raison de la faiblesse des indicateurs d'activités économiques. A la faveur des bons résultats du 3<sup>e</sup> trimestre, nous nous repositionnons sur les actions en revenant sur des titres survendus à l'image de l'équipementier semiconducteurs ASML, du laboratoire Biomérieux ou l'éditeur Dassault Systèmes. En fin d'année, nous estimons que la performance des marchés actions est solide eu égard les perspectives et optons pour des prises de profits notamment sur le laboratoire pharmaceutique AstraZeneca, l'énergéticien Iberdrola ou la plateforme boursière Deutsche Boerse.

Nos convictions sectorielles portent sur l'industrie, les matériaux et les services aux collectivités. Nous conservons une pondération faible sur les secteurs de l'Energie, en raison notamment des risques ESG.

En fin d'année, l'exposition nette de couverture aux actions représente 27% du portefeuille environ. Nos principales lignes actions répondent à ces thèmes : Air Liquide, BNP Paribas, ASML Holding, Novartis et Vinci.

Les marchés obligataires ont renoué avec la volatilité en 2022 sous l'action de la Banque Centrale Européenne à l'image de la référence de la Zone Euro : les des taux d'intérêts à 10 ans allemands. Ainsi, en début d'année les rendements obligataires atteignaient -0.17% pour atteindre un pic en février à +0.30% pour revenir légèrement négatif au moment de l'invasion ukrainienne. Les taux se tendent jusqu'au niveau de 1.77% en juin en raison de la nécessité d'agir pour juguler l'inflation pour la BCE alors que la Réserve Fédérale Américaine entame déjà son cycle de resserrement dès le mois de mars. Les rendements corrigent de 100 points de base pour retomber 0.77% début août alors que les investisseurs escomptent une pause dans le rythme de resserrement. Alors que la croissance des prix se diffuse, la BCE récidive à nouveau en septembre, octobre et décembre, les rendements dépassent le niveau de 2.5% en fin d'année. Sur la poche obligataire, nous démarrons l'exercice avec une exposition nette autour de 18% pour la remonter à environ 36% à la fin du printemps, profitant de la hausse des taux d'intérêt pour revenir sur des signatures dont les taux à l'achat sont plus attractifs, permettant d'améliorer le taux à l'achat embarqué dans l'OPC. A cet effet, nous achetons des titres d'agences parapubliques telles que la CADES 2032, l'UNEDIC 2030 ou l'Agence France Développement 2025. A l'automne, nous choisissons d'augmenter à nouveau l'exposition aux produits de taux. Dans le sillage de la baisse des taux d'intérêts survenue durant l'été, nous souhaitons augmenter notre couverture sur la poche obligataire par des ventes de futures faisant varier notre exposition nette à 26% fin août. Puis au début de l'automne, nous la ré-augmentons par des rachats de futures. Enfin, nous complétons ce mouvement par des achats de titres d'état à très courte durée pour bénéficier de taux plus avantageux comme le Bund 2024, le BTPS 2024 et OAT 2024.

Le réinvestissement des liquidités conduit à une exposition nette de 47% en fin d'exercice ; la sensibilité de la poche taux s'élève à 3.7 (y compris couverture) en fin d'année.

Dans le même temps, nous réduisons la poche de liquidité sensiblement afin de profiter de taux courts redevenus positifs. Nos principales lignes obligataires sont le Bund 2024, le BTPS 2024, l'agence gouvernementale allemande KfW (« verte ») 2026, la Société du Grand Paris 2028, et l'énergéticien Engie 2026.

En cette fin d'année, le poids des poches dans le portefeuille en prenant en compte les couvertures, s'élève à 27% pour la poche action, 47% pour la poche obligataire et enfin 7% environ pour la poche de trésorerie.

Le fonds veille à avoir un taux d'exclusion d'au moins 20% de son univers d'investissement et un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90%.

Concernant le risque devise, nous couvrons l'exposition au Franc Suisse, via des contrats à terme des futures de change, car nous jugeons la devise helvétique surévaluée contre la monnaie unique européenne.

*Perspectives*

L'évolution des bourses au cours des prochains mois, dérive en premier lieu, du niveau de résolution des problématiques rencontrées en 2022, qui impactent particulièrement l'inflation : guerre en Ukraine participante aux difficultés d'approvisionnements - en particulier énergétiques en Europe -, épidémie de covid en Chine – dont la résolution relancerait l'économie et les échanges du pays, mais induirait une augmentation du prix des matières premières -, ou encore niveau du ralentissement économique mondial induit par les politiques monétaires restrictives des principales banques centrales; sur ce dernier plan , le degré d'asynchronie décisionnelle de la FED sur la BCE conditionne l'évolution de la parité du change. En second lieu, le maintien de la résilience des publications et perspectives d'entreprises - en particulier dans les secteurs les plus inflationnistes - constitue le second facteur déterminant. Au-delà, les marchés porteront certainement attention au degré de soutenabilité des dettes des agents, à la mise en place de barrières non tarifaires dans les grandes régions, et pour les actions, aux effets des plans d'investissements à travers le monde, concernant des rapatriements d'activités ou de transition énergétique.

*Performances OPC*

En 2022, la performance de COVEA FLEXIBLE ISR a été de -7,38 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

*Techniques de gestion efficace de portefeuille*

Pour l'exercice 2022, l'OPCVM :

- a eu recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré (change à termes) et à des dérivés listés (futures),
- n'a pas eu recours à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

En fin d'exercice, l'OPCVM :

- est exposé aux actions via des futures sur indices Euro Stoxx 50 pour -22.41 M€ (soit -11.83% du fonds),
- est exposé aux futures obligations du Trésor allemand via des futures Schatz et Euro Bobl pour -11.39 M€ (soit 6.01% du fonds),
- détient des contrats de changes à terme à échéance janvier 2023 afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour -9.22 M€ (soit -4.87 % du fonds),
- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour -0.75 M€ (soit -3.97 % du fonds),

- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition à la Livre Sterling pour -7.53M€ (soit -3.97% du fonds).

*Informations complémentaires (PEA, autres ...)*

Néant

## **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa

Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Exercice des droits de vote**

### **Informations en matière extra-financière**

#### **Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)**

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

#### Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## **Rapport 2022 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance**

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

### **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

### **3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

#### **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

#### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)**

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

#### *Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice*

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALLIANZ SECURICASH SRI I	15 899 922,90	25 714 067,01
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	12 118 500,89	19 955 303,03
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2024	9 419 118,21	-
REPUBLIC OF ITALY 2.5% 01/12/2024	7 996 061,75	-
ROCHE HOLDING LTD	1 266 169,63	6 127 003,72
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	5 077 636,55	921 587,14
ASML HOLDING N.V.	3 617 339,06	1 715 223,41
ORSTED SH	2 090 092,33	2 988 549,04
FRANCE 0.75% 25/02/2028	4 775 637,33	-
EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	4 430 000,00	-

# rapport de gouvernance

## I. Liste des mandats

### LISTE DES MANDATS DE YANNICK TATIBOUET AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Société
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	COVEA Actions Amérique
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	COVEA Flexible ISR

### LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

### LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Finance	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre	-
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES

COVEA Real Estate Développement I	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA Real Estate Développement II	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES

## LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
AGIR SERVICES	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Invest	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	PRESIDENCE	Président	
GMF Recouvrement	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	

### II. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour l'unicité des fonctions de président directeur général.

# résolutions

## Assemblée Générale mixte du 28 avril 2023

### Projet de texte des résolutions

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 est de 340 733,95 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, le résultat est de 353 049,13 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter intégralement au compte de capitalisation.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la Sicav n'a effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élèvent à 5 538 824,96 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter intégralement au compte de capitalisation.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

#### Quatrième résolution en matière extraordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts « Réunions et délibérations du Conseil » en y insérant les paragraphes suivants :

*Les réunions du conseil d'administration peuvent être organisées, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres et garantissant leur participation effective, hors les cas de décisions expressément écartées par le Code de Commerce. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par le biais de ces procédés.*

*Les décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration prévues à l'article L. 225-24, au dernier alinéa de l'article L. 225-35, au second alinéa de l'article L. 225-36 et au I de l'article L. 225-103 ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.*

*Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, le conseil d'administration dispose d'une délégation lui permettant d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.*

Cette modification sera effective à compter de ce jour.

#### Cinquième et dernière résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## **COVEA FLEXIBLE ISR**

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA FLEXIBLE ISR constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

2 | COVEA FLEXIBLE ISR | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 décembre 2022



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



# Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



# rapport spécial du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-I la Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## **COVEA FLEXIBLE ISR**

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



**CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier GALIENNE", written over the printed name.

# comptes annuels

# BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>182 104 016,55</b>	<b>201 057 697,38</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 264 457,83	101 845 960,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 378 528,92	78 034 024,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 001 975,52	19 523 491,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 459 054,28	1 654 220,77
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>11 781 385,45</b>	<b>15 807 403,07</b>
Opérations de change à terme de devises	9 609 047,96	10 798 538,04
Autres	2 172 337,49	5 008 865,03
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 765 525,33</b>	<b>14 411 585,58</b>
Liquidités	6 765 525,33	14 411 585,58
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>200 650 927,33</b>	<b>231 276 686,03</b>

# BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	183 576 486,00	209 581 279,56
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 538 824,96	9 725 601,29
• Résultat de l'exercice	353 049,13	-1 248 122,24
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>189 468 360,09</b>	<b>218 058 758,61</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>1 459 054,28</b>	<b>1 654 220,77</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 459 054,28	1 654 220,77
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>9 723 512,96</b>	<b>11 563 706,65</b>
Opérations de change à terme de devises	9 224 555,07	11 289 419,04
Autres	498 957,89	274 287,61
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>200 650 927,33</b>	<b>231 276 686,03</b>

# HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	33 800 500,00	96 220 725,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	8 276 832,34	9 029 179,89
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 404,46	19,37
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 465 398,58	1 296 435,04
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	856 133,15	550 350,86
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>3 348 936,19</b>	<b>1 846 805,27</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-53 494,59	-97 692,99
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-53 494,59</b>	<b>-97 692,99</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>3 295 441,60</b>	<b>1 749 112,28</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 954 707,65	-2 905 691,05
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>340 733,95</b>	<b>-1 156 578,77</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	12 315,18	-91 543,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>353 049,13</b>	<b>-1 248 122,24</b>



## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

#### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

#### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

#### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

## 2 - Méthode de comptabilisation :

### Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

### Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Action C : 1.00 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commission et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

### Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

**Changements intervenus** : Néant.

**Changements à intervenir** : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

**Changements intervenus** :

- Mise à jour annuelle frais et performances ;
- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie ;
- Evolution des ratios conformément au référentiel du label ISR et élargissement du recours à des obligations à caractéristiques ESG.

**Changements à intervenir** :

- Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
- Publication de l'annexe SFDR.

armes

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.



# 2 évolution actif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>218 058 758,61</b>	<b>166 206 140,50</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	29 607 108,46	76 107 337,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-42 735 111,40	-24 405 549,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 821 150,91	19 021 034,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 940 131,19	-566 587,89
Plus-values réalisées sur contrats financiers	12 269 401,51	579 133,01
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 341 540,96	-10 831 955,02
Frais de transaction	-173 775,73	-178 332,08
Différences de change	-863 532,08	432 609,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-24 451 737,04	-5 904 612,20
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-8 824 188,69	15 627 548,35
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	15 627 548,35	21 532 160,55
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	2 877 035,05	-1 243 880,77
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 459 054,28	-1 417 980,77
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 417 980,77	-174 100,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	340 733,95	-1 156 578,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>189 468 360,09</b>	<b>218 058 758,61</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	100 378 528,92	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	11 393 300,00	22 407 200,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	8 276 832,34	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	100 378 528,92	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 765 525,33
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	11 393 300,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	34 821 852,25	26 022 433,91	39 534 242,76
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 765 525,33	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	4 216 800,00	7 176 500,00	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	GBP	DKK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	8 756 295,98	6 824 075,89	3 644 493,46	2 972 287,84
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	24 129,18	210 148,15	-	-
Comptes financiers	1 601 180,96	1 385 086,88	117 294,93	176 119,34
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	9 224 555,07	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	751 294,81	7 525 537,53	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>11 781 385,45</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	9 609 047,96
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	2 145 369,35
Souscription à recevoir	25 143,61
Coupons à recevoir	1 788,98
Rétrocessions frais de gestion	35,55
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>9 723 512,96</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	9 224 555,07
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	262 602,07
Frais provisionnés	236 355,82
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0000002164	568 005,2696	29 607 108,46	814 555,8744	42 735 111,40
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>%</b>
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0000002164	<b>1,50</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	<b>Montant</b>
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0000002164	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	<b>35,55</b>
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-



**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	353 049,13	-1 248 122,24
<b>Total</b>	<b>353 049,13</b>	<b>-1 248 122,24</b>

ACTION A / FR0000002164	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	353 049,13	-1 248 122,24
<b>Total</b>	<b>353 049,13</b>	<b>-1 248 122,24</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 538 824,96	9 725 601,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>5 538 824,96</b>	<b>9 725 601,29</b>

ACTION A / FR0000002164	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 538 824,96	9 725 601,29
<b>Total</b>	<b>5 538 824,96</b>	<b>9 725 601,29</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices**

Date de création de la Sicav : 5 juillet 2001.

Devise					
EUR	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actif net</b>	<b>189 468 360,09</b>	218 058 758,61	166 206 140,50	116 084 447,38	93 648 569,67

ACTION A / FR0000002164	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>3 739 126,8318</b>	3 985 677,4366	3 038 573,9582	2 252 963,1233	2 099 358,6723
<b>Valeur liquidative</b>	<b>50,67</b>	54,71	54,66	51,52	44,6
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>1,57</b>	2,12	-0,03	-0,56	-0,07

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	71 143,00	1 137 656,00	SEK	0,60
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	32 456,00	4 297 174,40	EUR	2,27
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	11 337,00	1 258 633,74	EUR	0,66
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	51 677,00	1 885 747,59	GBP	1,00
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	7 353,00	3 704 441,40	EUR	1,96
CH0009002962	BARRY CALLEBAUT N	PROPRE	708,00	1 315 052,30	CHF	0,69
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	5 362,00	525 047,04	EUR	0,28
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	72 770,00	3 875 002,50	EUR	2,05
DE000A1DAHH0	BRENTAG AG	PROPRE	29 414,00	1 756 604,08	EUR	0,93
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	32 050,00	2 153 618,64	DKK	1,14
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	29 078,00	755 591,83	EUR	0,40
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	30 969,00	1 037 306,66	EUR	0,55
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	103 976,00	986 108,38	EUR	0,52
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	6 164,00	994 869,60	EUR	0,53
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	26 556,00	1 351 169,28	EUR	0,71
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	135 120,00	629 118,72	EUR	0,33
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	11 182,00	1 027 849,44	EUR	0,54
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	185 156,00	931 334,68	EUR	0,49
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	40 286,00	1 277 716,60	GBP	0,67
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	20 187,00	449 292,93	GBP	0,24
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	6 386,00	561 201,68	EUR	0,30
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	183 918,00	2 010 223,74	EUR	1,06
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	98 389,00	1 120 453,93	EUR	0,59
GB0031638363	INTERTEK GROUP	PROPRE	31 401,00	1 428 203,29	GBP	0,75
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	22 698,00	609 214,32	EUR	0,32

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	6 265,00	716 089,50	EUR	0,38
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	52 641,00	1 460 787,75	EUR	0,77
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	7 780,00	2 376 401,00	EUR	1,25
GB0008706128	LLOYDS BANKING GROUP PLC	PROPRE	3 482 710,00	1 783 115,48	GBP	0,94
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	2 963,00	1 363 395,25	CHF	0,72
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	3 273,00	1 091 872,80	EUR	0,58
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 416,00	962 738,40	EUR	0,51
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	4 778,00	864 340,20	EUR	0,46
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	104 634,00	1 049 479,02	EUR	0,55
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	263 079,00	1 834 631,84	NOK	0,97
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	37 665,00	3 197 336,60	CHF	1,69
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	17 562,00	1 490 874,82	DKK	0,79
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	3 846,00	706 702,50	EUR	0,37
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	23 614,00	2 121 481,76	EUR	1,12
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	12 491,00	1 204 007,49	EUR	0,64
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	1 727,00	522 417,50	EUR	0,28
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	5 960,00	779 091,20	EUR	0,41
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	10 341,00	809 183,25	EUR	0,43
CH0002497458	SGS SA-NOM	PROPRE	702,00	1 532 751,09	CHF	0,81
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	11 530,00	1 494 749,20	EUR	0,79
CH0435377954	SIG GROUP LTD	PROPRE	65 700,00	1 347 760,74	CHF	0,71
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA	PROPRE	15 302,00	528 837,12	EUR	0,28
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	127 089,00	1 685 708,50	EUR	0,89
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	17 097,00	1 737 910,05	EUR	0,92
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	2 106,00	469 006,20	EUR	0,25
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	59 042,00	1 329 035,42	EUR	0,70
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	29 222,00	2 726 120,38	EUR	1,44
<b>Total Action</b>				<b>74 264 457,83</b>		<b>39,20</b>
<b>Obligation</b>						
FR0013483526	AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0% 25/03/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 727 000,00	EUR	1,97



Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014007RB1	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.45% 19/01/2032	PROPRE	4 500 000,00	3 497 637,33	EUR	1,85
FR001400CHC6	CAISSE D AMORT DETTE SOC 1.75% 25/11/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 738 359,45	EUR	1,97
XS1962554785	CIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15/03/2024	PROPRE	1 000 000,00	972 854,25	EUR	0,51
FR0014003Q41	DANONE SA 0.0% 01/12/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 091 712,00	EUR	0,58
XS2239553048	DAVIDE CAMPARI MILAND SP 1.25% 06/10/2027	PROPRE	1 000 000,00	867 327,95	EUR	0,46
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	987 661,37	EUR	0,52
DK0030485271	EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	PROPRE	1 000 000,00	879 321,10	EUR	0,46
XS1791485011	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.875% 14/01/2028	PROPRE	4 000 000,00	3 641 945,21	EUR	1,92
XS1107718279	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.25% 13/11/26	PROPRE	4 000 000,00	3 755 026,30	EUR	1,98
EU000A287074	EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 246 550,00	EUR	2,24
DE0001102366	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2024	PROPRE	9 500 000,00	9 302 903,63	EUR	4,91
FR001400AIN5	FRANCE 0.75% 25/02/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 530 854,79	EUR	2,39
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 944 979,59	EUR	1,55
FR0011911247	GDF SUEZ 2.375% 19/05/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 886 303,42	EUR	2,58
FR0014003OC5	ILE DE FRANCE MOBILITES 0.4% 28/05/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 187 221,44	EUR	0,63
XS2331327564	KFW 0% 15/06/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 465 610,00	EUR	1,30
XS1897340854	KFW 0.5% 28/09/2026	PROPRE	6 000 000,00	5 497 252,60	EUR	2,90
FI4000496286	NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	PROPRE	2 200 000,00	1 876 238,36	EUR	0,99
XS2263684776	NESTLE FINANCE INTL LTD 0.0% 03/03/2033	PROPRE	2 700 000,00	1 901 961,00	EUR	1,00
FR0013396512	ORANGE SA 1.125% 15/07/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 954 062,74	EUR	1,03
XS1219462543	RED ELECTRICA FIN SA UNI 1.125% 24/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	957 968,77	EUR	0,51
FR0013264488	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.875% 25/05/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 635 583,56	EUR	1,92
IT0005045270	REPUBLIC OF ITALY 2.5% 01/12/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 912 531,87	EUR	4,18
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	1 100 000,00	989 919,53	EUR	0,52
FR00140005B8	SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	PROPRE	4 000 000,00	3 077 320,00	EUR	1,62
FR0013372299	SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22/10/2028	PROPRE	5 600 000,00	4 991 224,00	EUR	2,63
FR0013248507	SUEZ 1% 03/04/2025	PROPRE	3 200 000,00	3 056 621,59	EUR	1,61
FR0013537305	THALES SA 0% 26/03/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 773 340,00	EUR	0,94
XS1693818285	TOTAL CAPITAL INTL SA 0.625% 04/10/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 913 556,44	EUR	1,01
FR0014000L31	UNEDIC 0% 19/11/2030	PROPRE	3 500 000,00	2 718 310,00	EUR	1,43

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014001ZY9	UNEDIC 0.10% 25/05/2034	PROPRE	3 500 000,00	2 389 453,36	EUR	1,26
XS2257961818	UPM KYMMENE OYJ 0.125% 19/11/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 020 385,27	EUR	1,07
FR0014000PF1	VINCI SA 0% 27/11/2028	PROPRE	1 200 000,00	989 532,00	EUR	0,52
<b>Total Obligation</b>				<b>100 378 528,92</b>		<b>52,98</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	PROPRE	18,00	4 158 517,42	EUR	2,19
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	81,00	1 843 458,10	EUR	0,97
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>6 001 975,52</b>		<b>3,17</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>180 644 962,27</b>		<b>95,34</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	-2 100,00	-2 132,63	CHF	-0,00
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-1 254 820,02	-1 254 820,02	EUR	-0,66
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	-179 250,00	-202 101,63	GBP	-0,11
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-1 459 054,28</b>		<b>-0,77</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-262 602,07	-262 602,07	EUR	-0,14
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	1 576 682,89	1 601 180,96	CHF	0,85
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	872 263,72	117 294,93	DKK	0,06
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	3 485 843,22	3 485 843,22	EUR	1,84
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	1 228 475,11	1 385 086,88	GBP	0,73
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	192 872,57	18 344,71	NOK	0,01
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	365 368,37	32 851,55	SEK	0,02
	BANQUE USD CAI	PROPRE	133 242,96	124 923,08	USD	0,07
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	25 143,61	25 143,61	EUR	0,01
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>6 528 066,87</b>		<b>3,45</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	184 800,00	208 359,17	GBP	0,11
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	23 760,00	24 129,18	CHF	0,01
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 912 881,00	1 912 881,00	EUR	1,01
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>2 145 369,35</b>		<b>1,13</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-236 355,82	-236 355,82	EUR	-0,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRRETROFDG	PROPRE	35,55	35,55	EUR	0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-236 320,27</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>6 978 061,67</b>		<b>3,68</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RF1150323	EURO/CHF FUTURE 0323	PROPRE	6,00	2 132,63	CHF	0,00
RP150323	EURO/GBP FUTURE 0323	PROPRE	60,00	202 101,63	GBP	0,11
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>204 234,26</b>		<b>0,11</b>
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
VG170323	EURO STOXX 0323	PROPRE	-592,00	950 160,00	EUR	0,50
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>950 160,00</b>		<b>0,50</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
OE100323	EURO BOBL 0323	PROPRE	-62,00	252 260,02	EUR	0,13
DU100323	EURO SCHATZ 0323	PROPRE	-40,00	52 400,00	EUR	0,03
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>304 660,02</b>		<b>0,16</b>
<b>Total Futures</b>				<b>1 459 054,28</b>		<b>0,77</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	20 187,00	1 788,98	GBP	0,00
<b>Total Action</b>				<b>1 788,98</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>1 788,98</b>		<b>0,00</b>
<b>Change a terme</b>						
<b>Change a terme</b>						
	OVCT 230131 CHF/EUR	RECU	9 609 047,96	9 609 047,96	EUR	5,07
	OVCT 230131 CHF/EUR	VERSE	-9 100 000,00	-9 224 555,07	CHF	-4,87
<b>Total Change a terme</b>				<b>384 492,89</b>		<b>0,20</b>
<b>Total Change a terme</b>				<b>384 492,89</b>		<b>0,20</b>
<b>Total COVEA FLEXIBLE ISR</b>				<b>189 468 360,09</b>		<b>100,00</b>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA FLEXIBLE  
ISR

Identifiant d'entité juridique :  
969500AQOT3SSUQI8616

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : N/A <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : N/A	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>ne réalisera pas d'investissements durables</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la manière dont ses caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

2. La part d'entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

L'application de la politique d'exclusion de Covéa Finance a permis d'exclure de l'univers d'investissement de ce produit les producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels qui ne répondaient pas aux critères définis dans cette politique. Elle a également permis d'exclure les entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens) conformément à cette même politique.

Ces caractéristiques environnementales sont ainsi atteintes.

3. La note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par le produit (par rapport à la note de l'univers de départ).

Ce produit suit une approche en "amélioration de note ESG" grâce à la méthodologie de notation actuellement en vigueur, permettant de noter l'ensemble des émetteurs présents en position et dans l'univers d'investissement du produit. Au 31/12/22, sa note ESG moyenne était supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette caractéristique environnementale est ainsi atteinte.

4. La part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock).

En lien avec la philosophie d'investissement du produit qui souhaite également appuyer ses convictions ESG au travers d'investissements spécifiques, les obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) ont représenté 54% de ses investissements directs en titres de créance au 30/12/2022.

5. La part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit.

Au 31/12/22, l'intégralité des investissements souverains a été réalisée dans des titres de dette émis par des Etats ayant ratifié (ou assimilé) l'Accord de Paris.

6. L'intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

L'intensité carbone moyenne par habitant des Etats devient une information particulièrement suivie par les équipes de gestion afin de pouvoir identifier la dynamique des Etats année après année et la prendre en compte dans la surpondération de certains investissements souverains.

7. L'indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes (Gender Inequality Index) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit étaient majoritairement effectués dans des titres de dette émis par des Etats classés au minimum au sein de la deuxième catégorie du Gender Inequality Index ("High human development").

8. Le nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit ont privilégié les Etats ayant déposé annuellement un nombre de brevets parmi les plus élevés du monde.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	30/12/2022
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock)	54,5%
Part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit	100,0%
Intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi (tonnes CO2 / habitant)	4,829
Indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes ("Gender Inequality Index" des Nations Unies) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	0,077
Nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	59 286
Note moyenne ESG du portefeuille	0,59
Note moyenne ESG de l'univers	0,47

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNTC, UNDP, IEA, WIPO

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2022.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

consistant à la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
OVCT 230131 CHF/EUR_OVCT01475136	Autres	5,00%	-
BUND 1 % 15/08/2024	Etats ou Quasi-états	5,00%	ALLEMAGNE
BTPS 2.5% 01/12/2024	Etats ou Quasi-états	4,00%	ITALIE
KFW 0.5% 28/09/2026	Etats ou Quasi-états	3,00%	ALLEMAGNE
SOGRPR 1.125% 22/10/2028	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
ENGIFP 2.375% 19/05/2026	Services aux Collectivités	3,00%	FRANCE
OAT 0.75% 25/02/2028	Etats ou Quasi-états	2,00%	FRANCE
AIR LIQUIDE	Matériaux	2,00%	FRANCE
EU 0% 02/06/2028	Etats ou Quasi-états	2,00%	SUPRANATIONAL
AMUNDI CASH CORPORATE	Autres	2,00%	FRANCE
BNP PARIBAS	Finance	2,00%	FRANCE
EIB 1.25% 13/11/2026	Etats ou Quasi-états	2,00%	SUPRANATIONAL
CADES 1.75% 25/11/2027	Etats ou Quasi-états	2,00%	FRANCE
AGFRNC 0% 25/03/2025	Etats ou Quasi-états	2,00%	FRANCE
ASML HOLDING	Technologies de l'information	2,00%	PAYS-BAS

Hors dérivés



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?



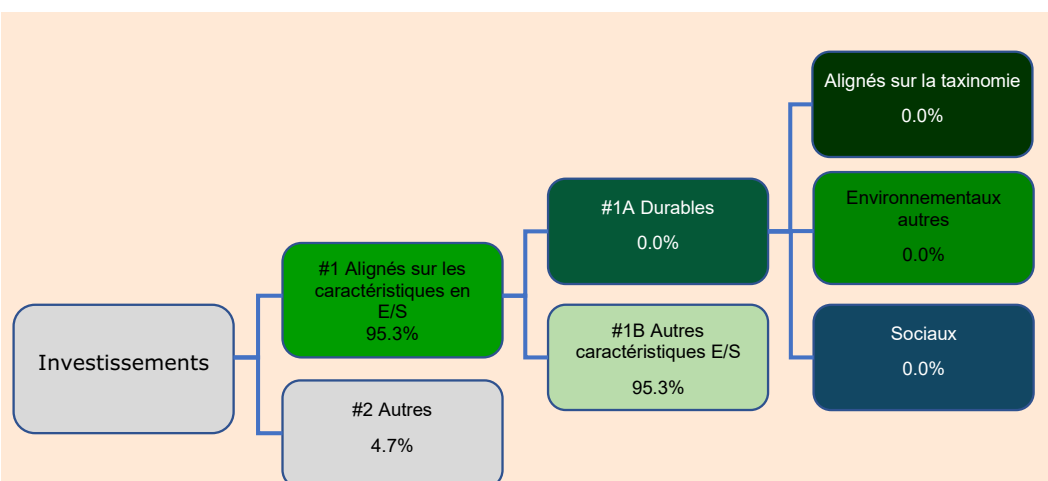
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

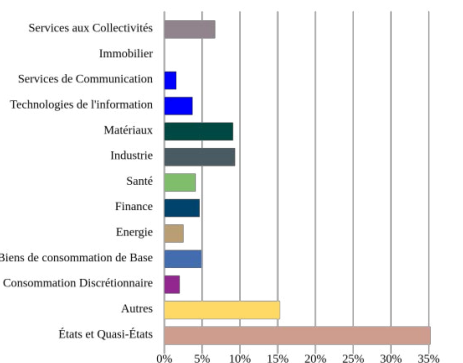
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

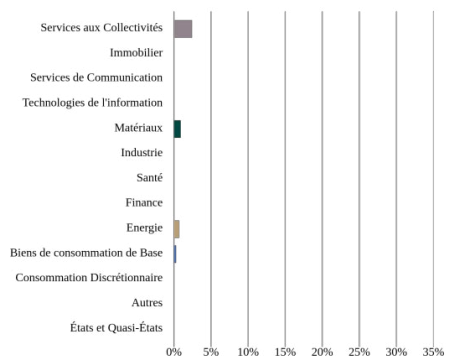
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Energie	2,53%	0,00%
Matériaux	9,09%	0,00%
Biens d'équipement	6,62%	1,10%
Services Commerciaux et Professionnels	2,74%	0,00%



Transports	0,00%	0,00%
Automobiles et composants automobiles	1,17%	0,00%
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,85%	0,00%
Services Consommateurs	0,00%	0,00%
Vente au détail	0,00%	0,00%
Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité	0,29%	0,29%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	4,12%	0,00%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,53%	0,00%
Équipement et Services de santé	0,25%	0,00%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	3,88%	0,00%
Banques	3,76%	2,37%
Services Financiers Diversifiés	0,90%	0,00%
Assurance	0,00%	0,00%
Logiciels et Services	1,73%	0,00%
Matériel et Équipement Liés Aux Technologies de l'Information	0,22%	0,00%
Semi-conducteurs et Équipement de Semi-conducteurs	1,78%	0,00%
Services de Télécommunication	0,94%	0,00%
Médias et Divertissements	0,64%	0,00%
Services aux Collectivités	6,72%	0,00%
Immobilier	0,00%	0,00%
Autres	15,30%	0,00%
États et Quasi-États	35,24%	3,60%

Hors dérivés



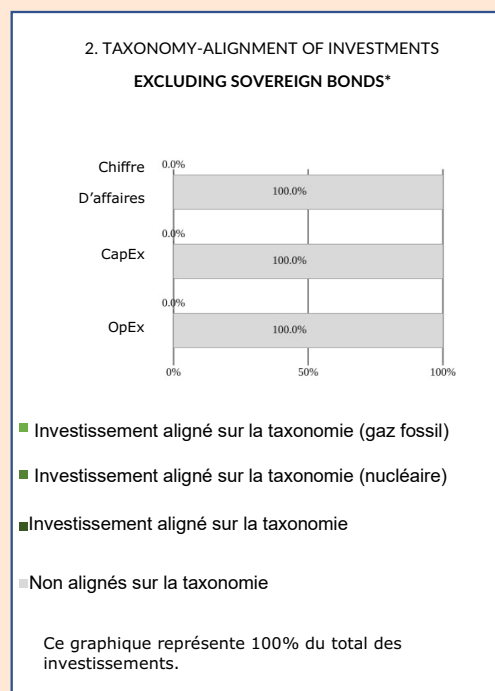
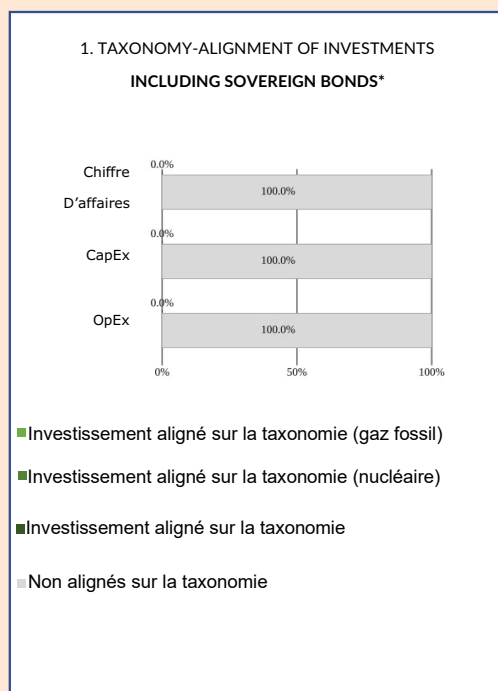


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxinomie pour 2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des investissements éventuels en catégorie #1B de la SICAV monétaire Covéa Sécurité) ;
- les instruments dérivés ;
- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche *best in universe*, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. La sélection d'obligations peut également porter sur celles avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« *Sustainability Bonds* ») et/ou des obligations sociales (« *Social Bonds* »).

L'équipe Recherche analyse les obligations ESG émises par les émetteurs (à l'émission et en cours de vie) afin de vérifier leurs caractéristiques extra-financières. Les résultats de ces analyses sont partagés avec les équipes de Gestion qui privilégient, dans la mesure du possible, les investissements dans ce type d'instruments.

4. Une préférence d'investissement peut être accordée aux Etats :

- ayant ratifié l'accord de Paris et en voie de réduction de leur intensité Carbone ;
- avancés en termes d'égalité de genres ;
- favorisant l'innovation dans leur économie.

L'équipe Recherche réalise annuellement une étude des Etats dans lesquels Covéa Finance est investi ou est susceptible d'investir suivant une méthodologie propriétaire. Cette analyse tient notamment compte de la ratification de l'Accord de Paris par ces Etats, de leur intensité carbone par habitant, de leur indice d'inégalité de genre et du nombre de brevets déposés dans l'année. Les résultats de cette étude sont partagés avec les équipes de gestion qui peuvent accorder une préférence d'investissement pour les Etats les plus avancés sur un ou plusieurs de ces quatre indicateurs.